

Marylise Lebranchu, Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique de la République Française

Intervention sur le projet de loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles en Vallée d'Aoste

samedi 12 octobre

Monsieur le Ministre des reformes constitutionnelles, M. Quagliarello,

Merci de votre invitation,

Monsieur le Président de la Cour constitutionnelle,

Monsieur le Président de la Région Vallée d'Aoste,

Mesdames et Messieurs les Présidents de Provinces et de Régions,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs.

- 1. Je suis heureuse d'être parmi vous aujourd'hui en vallée d'Aoste pour ce forum Italo-Français portant sur nos deux modèles constitutionnels. Nous sommes ici, aussi pour fêter le 70ème anniversaire de la Carte de Chivasso rédigée par Emile Chanoux (le premier document sur l'autonomie des peuples Alpins). Je suis, certes, ici en tant que Ministre français de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique mais, sans doute aussi, en tant qu'élue locale. Je vous l'avoue cette expérience d'élue locale et je sais que vous êtes nombreux aujourd'hui guide bien souvent les orientations que je défends en tant que Ministre, pour que la réforme de l'action publique française corresponde aux valeurs que je porte, que le gouvernement français porte.
- 2. Ces valeurs, ce ne sont pas celles de la défense par principe ou par a priori, des prérogatives et des moyens des collectivités mais il est nécessaire de la préserver, parce que les élus locaux













sont bien souvent en première ligne face aux besoins, aux espoirs et parfois au désarroi, de nos concitoyens.

- 3. Ces valeurs, ce sont avant tout celles qui peuvent nous permettre de ne jamais quitter le chemin de la justice, de la solidarité, de l'innovation, de la croissance au bénéfice de chacun et au profit de tous.
- 4. Il reste en effet tant à faire pour que chaque enfant italien ou français mais au-delà européen puisse choisir son avenir en dépit des contraintes liées à sa naissance quand les inégalités sociales se doublent d'inégalités territoriales.
- 5. Il reste tant à faire aussi, pour que les élus que vous êtes, les élus du peuple dans vos territoires, mieux considérés et mieux responsabilisés, redeviennent le recours respecté de nos habitants, ils doivent disposer des meilleurs leviers pour rendre l'action publique locale plus juste et plus efficace. Il reste tant à faire pour mettre fin aux populismes et aux lieux communs, aux propos rampants et bruyants de ceux qui ne veulent voir dans les élus que le laxisme, la gabegie et ou parfois les arrangements.
- 6. Le Gouvernement français s'est engagé sur cette voie, celle de la confiance retrouvée, tant dans la méthode que dans le contenu de sa politique, notamment en aidant financièrement les collectivités les plus fragiles (par un renforcement des ressources des départements équivalents (des Provinces en Italie) ou en tenant bon sur le rythme de progression de la péréquation).
- 7. Le Gouvernement français mais aussi, je le sais, le gouvernement italien de M. Letta s'est engagé sur cette voie, celle de la responsabilité dont savent faire preuve les élus, quelle que soit la difficulté de cet exercice.













- 8. Il est bien légitime que les premiers réflexes soient ceux de la prudence souvent, du doute parfois, dès lors qu'il s'agit de réinterroger les relations entre l'Etat et les collectivités, ou entre les collectivités, parce que les uns comme les autres se sont tant investis, pleins de conviction et d'enthousiasme, dans les réalisations auxquelles ils croient.
- 9. Nous voyons tous, dans nos collectivités, ce qui fonctionne, nous mesurons tous le rôle accompli par les élus locaux dans la modernisation dans nos pays respectifs.
- 10. Mais ces réussites locales ne font pas encore une réussite collective. Elles peuvent encore être transformées, mises en cohérence les unes avec les autres et s'articuler avec la présence de l'Etat nécessairement relégitimée.
- 11. Ce ne sont ni les élus qui peuvent en sortir grandis ni même l'Etat qui peut y trouver l'occasion de sa propre évolution dont il s'agit. Ce dont il s'agit, c'est de la République et de notre manière de vivre en ensemble.
- 12. C'est bien le sens que j'ai souhaité donner à la réforme de l'action publique française : repenser globalement les enjeux de l'intervention publique sur notre territoire, clarifier les compétences de chacun non pas à partir de constructions théoriques établies à l'identique dans les bureaux des administrations centrales, mais au plus près des exigences de nos habitants, en fonctions des spécificités et des besoins de chaque territoire.
- 13. Cet objectif, nous ne pouvons l'atteindre qu'ensemble Etat et élus -, dans le dialogue et dans l'écoute, dans la construction conjointe des politiques publiques. Je sais ici parler à des convaincus.













14. Plus de justice, plus de solidarité, plus d'innovation, plus de croissance, où que l'on soit passe nécessairement par une mise en œuvre différenciée de l'action publique.

15. Les conférences territoriales de l'action publique que j'ai proposées en France traduisent bien ce changement de paradigme, le passage du modèle unique, source d'inégalités, au contrat, entre collectivités, et y compris avec l'Etat. Je sais les réflexions que vous avez menées au sein de votre commission des réformes constitutionnelles sur la nécessaire clarification des compétences entre l'Etat et les régions italiennes. Avec ses conférences territoriales, sur chaque territoire de France, et sans débats trop longs, je sais que régions, départements, agglomération et communautés de communes rurales sont capables de passer accord de gouvernance et rendez-vous de revoyure après l'évaluation partagée des politiques mises en œuvre.

16. Le Haut-Conseil des territoires dans lequel chaque catégorie de collectivité sera représentée, veillera à la cohérence de l'action publique locale avec les interventions de l'Etat sur le territoire. Ici, peut être existe-t-il une réflexion possible pour l'évolution de la chambre haute italienne. Je sais Monsieur le Ministre que vous y êtes attaché, autant pour l'impact des décisions européennes que des décisions de l'Etat sur les collectivités.

17. Ce projet de loi que je porte et qui sera adopté en décembre est donc loin de n'être qu'un texte de promotion de métropoles, comme il est trop souvent présenté en France, même s'il est vrai que ce nouveau statut y est ouvert aux plus grandes d'entre elles. Je pense en particulier à Aix-Marseille-Provence, dont la création correspond à un fort motif d'intérêt général tant pour ses habitants que pour notre pays, à la métropole du Grand Paris où les attentes sont grandes en matière de transports ou de logement, à la métropole de Lyon qui montre qu'il est possible, quand le territoire et les élus s'y prêtent, d'avoir des statut appropriés aux projets portés localement.

18. Mais que l'on ne s'y trompe pas : je n'ai jamais cru aux métropoles type stratégie de Lisbonne, celles de la compétitivité exacerbée et du creusement des inégalités que générait













forcément la seule mise en concurrence des métropoles européennes sans souci des territoires interstitiels.

- 19. Je crois au contraire aux métropoles têtes de réseau, dans une France polycentrique, qui a bâti une histoire de ses solidarités territoriales des grands pôles urbains jusqu'aux petites villes d'équilibre.
- 21. Au-delà de ces nouveaux outils, deux autres textes ont été déposés au Sénat.
- 22. Le second projet de loi renforcera les missions et le rôle des régions, car leur mobilisation est indispensable au redressement économique de notre pays et de l'emploi. Les voici donc investies de responsabilités mieux établies en matière de développement économique et d'innovation, d'apprentissage et de formation professionnelle, dotées de meilleurs outils pour contribuer, en lien avec Pole emploi, aux politiques d'accompagnement vers l'emploi, et responsables sur leur territoire de la coordination de l'ensemble des organismes participant au service public de l'orientation.
- 23. Et c'est ce même texte qui traduira le rôle de chef de file des départements en matière de solidarités sociales et territoriales, par un élargissement de leur capacité d'ingénierie publique et par leur rôle privilégié, d'établir, en lien avec l'Etat, le schéma d'amélioration et d'accessibilité aux services publiques.
- 24. Le troisième projet de loi tirera les conséquences de cette évolution sur de nombreuses politiques partagées entre l'Etat et les collectivités: écologie, énergie, logement étudiant, gouvernance des transports, et renforcera parallèlement non pas le contrôle par l'Etat des décisions des collectivités mais la transparence de leurs actions, la démocratie locale comme contrepartie de responsabilité étendues.













25. Ces trois projets de loi doivent aussi permettre à l'État français d'évoluer et de proposer à travers ces objectifs et sa volonté d'évaluer les politiques publiques une lecture plus claire pour les citoyens de l'administration publique du 21ème siècle en renforçant les collectivités, il privilégie donc non pas une collectivité par rapport à une autre mais bien la cohérence d'ensemble de l'action publique (quelque soit celui qui la poursuit) y compris de l'État.

26. Mais s'il ouvre des opportunités, je suis consciente qu'aucun outil ne remplace la volonté politique. Si vous me permettez, c'est à vous, élus locaux italiens à l'instar des élus de France qu'il vous appartiendra de vous en saisir et de démontrer que vous portez l'intelligence des territoires qui font la force d'une nation.









